



Montpellier, le 26 octobre 2020

Aide à la distillation : les viticulteurs peuvent déposer leur dossier jusqu'au 4 novembre

Pour accompagner les viticulteurs dans la relance post-COVID, le Département débloque une aide exceptionnelle à la distillation, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'appui des Vignerons indépendants et de Coop de France Occitanie.

Date limite de dépôt des dossiers : le 4 novembre prochain.

La crise de la COVID a entraîné une forte baisse des ventes de vin. **Résultat : des cuves encore pleines à l'heure de la nouvelle vendange !**

Pour les vider, sans pour autant casser les prix en vendant les vins à bas coûts, l'Etat a permis aux caves de distiller des hectolitres de vin. Cet alcool pourra servir à la production de gel hydroalcoolique. Pour une meilleure valorisation du prix de ce vin vendu pour la distillation, **le Département contribue à hauteur de 2€ par hectolitre distillé. Le prix à l'hecto passe ainsi de 78 à 80 € ce qui est plus proche de la réalité du marché.** Le volume estimé est de 450 000 hectolitres.

Cette aide, adoptée par les conseillers départementaux lors de la **session publique du 14 septembre**, est adossée au dispositif national de distillation de crise mis en place par France Agrimer.

Où déposer son dossier ?

- Les viticulteurs peuvent déposer leur dossier jusqu'au 4 novembre 2020 auprès du **Service « Filières agricoles » du Département de l'Hérault (04 67 67 67 11)** par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil départemental
Service Filières agricoles
Hôtel du Département Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

- Dès réception des dossiers, en cas de conformité, un **acompte de 30%** sera versé aux bénéficiaires. Le solde de 70% sera versé après le paiement de l'aide d'Etat France Agrimer.

Sur 2020, le Département a engagé une aide de 1M€ pour la filière viticole.



Une vision pour la viticulture

Le Département consacre ainsi **17M€** à l'agriculture et à la viticulture avec deux priorités du président du Département Kléber MESQUIDA : **garantir la pérennité de l'activité viticole et développer l'œnotourisme.**

- **le plan irrigation** pour protéger les vignes du réchauffement climatique et de la sécheresse. Près de 310M€ seront investis en cofinancement d'ici 2030. Pour le Département en 2020, c'est un budget de 12M€ qui y est consacré. Prochaines réalisations : l'extension et la modernisation des réseaux de 300 ha sur plateau de Vendres et de 300 ha à Gignac.
- de nombreuses actions pour aider les agriculteurs à obtenir **la certification Haute Valeur Environnementale** qui lie performances économique et environnementale : réduction de l'utilisation de pesticides avec la lutte biologique contre le ver de la grappe et la surveillance accrue de la présence de l'insecte flavescence dorée dans les vignes, aires de lavage, dépollution des caves particulières, création de haies, fossés, mares pour abriter la biodiversité, aide à l'achat de matériel agroenvironnemental...
- des études expérimentales : plantation de **cépages résistants à la sécheresse** et aux maladies de la vigne, **agroforesterie** au domaine départemental de Restinclières
- **l'aide à l'installation de nouveaux viticulteurs** et la **protection des surfaces agricoles** dans les zones périurbaines : près de 4000 ha sont concernés (plateau de Vendres, Rouvière, Verdisses).
NOUVEAU : le Département lance une enquête publique pour protéger 127 ha de plus sur le plateau de Vendres vers Sérignan.
- **le soutien aux organisations professionnelles** : Chambre d'Agriculture, Coop de France, Syndicat des vignerons indépendants, CIVAM, interprofessions et syndicats viticoles...
- **l'œnotour** pour hisser l'Hérault en une destination œnotouristique leader en Europe
- **l'amélioration de l'accueil aux visiteurs dans les caveaux** pour booster l'œnotourisme avec le CAUE : 41 projets accompagnés.
- la promotion des vins héraultais sur des marchés, au salon de l'agriculture à Paris et, avec l'Observatoire viticole, **l'œnothèque départementale** et le recensement des œnothèques privées.

